

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA « DH »

Siège Social : Immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis

**APPEL À CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »**

I- OBJET :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et suite à l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires à son conseil d'administration, la société DELICE HOLDING SA « DH » lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Elective réservée aux actionnaires minoritaires.

Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

Par actionnaires minoritaires, on entend :

- Les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital.
- Les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

II- CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

A- Le candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit être une personne physique qui jouit de ses droits civils et satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.

B- Les candidats à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'industrie ou la finance et/ou la gestion des risques ;
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société DELICE HOLDING SA « DH » ne dépassant pas 0,5 %.

C- Ne peut être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du Code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Tout candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société DELICE HOLDING SA « DH », ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

D-Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au groupe DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société DELICE HOLDING SA « DH » est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration ou le directeur général ou directeur général adjoint de la société DELICE HOLDING SA « DH » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société DELICE HOLDING SA « DH » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société DELICE HOLDING SA « DH » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

III- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1 ;

- Une Fiche signalétique de présentation des activités professionnelles du candidat au cours des dix dernières années notamment les fonctions qu'il exerce ou ont été exercés dans d'autre société ;
- Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat en annexe 2 ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Un certificat de non faillite récent pour tout candidat ayant exercé la fonction de dirigeant d'une société ;
- Un duplicata de l'attestation de la déclaration de revenus au titre de l'année 2023.
- Une attestation de propriété d'actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société DELICE HOLDING SA « DH ».

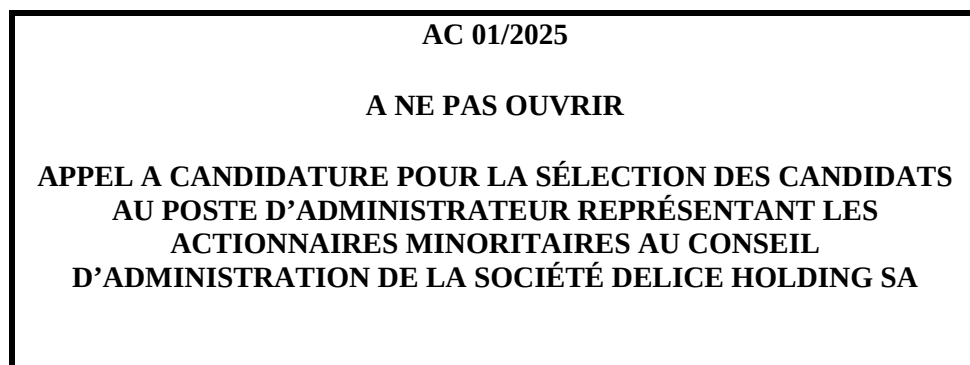
Les candidats s'engagent à remettre à la SOCIETE DELICE HOLDING SA « DH » tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à DELICE HOLDING SA « DH » par écrit à l'adresse électronique suivante : hichem.benjembar@groupedelice.com.tn

IV- MODALITÉS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leurs dossiers de candidatures sous plis fermés recommandés avec accusé de réception ou les déposer directement, contre décharge au siège social de la Société DELICE HOLDING SA « DH » sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060-Tunis, au bureau d'ordre 3^e étage, au plus tard **le 25 Avril 2025 à 16heures**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

Le dossier de candidature doit être contenu dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », et portant la mention :



Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date de clôture des candidatures sus-indiquée sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste **faisant** foi pour la transmission par voie postale).

V- LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont examinées par un comité non permanent.

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société DELICE HOLDING SA « DH » transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société DELICE HOLDING SA « DH » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la société DELICE HOLDING SA « DH » situé à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette – 2060 - Tunis

L'Assemblée Elective aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'Assemblée Elective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La nomination du représentant des actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société DELICE HOLDING SA « DH » sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE
HOLDING SA « DH »**

Nom et prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

ANNEXE 2

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom) :

CIN n° : Délivrée à le :

Faisant élection de domicile au :

Candidat(e) au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », déclare formellement sur l'honneur répondre aux critères d'éligibilité fixés par les Termes de Référence de ce poste et notamment :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales qui dispose que: « Ne pourront être membre du conseil d'administration :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle. »
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société DELICE HOLDING SA « DH »;et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.
- Ne pas être dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur.
- Ne pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.

Fait à....., le

SIGNATURE LEGALISEE